

Projet d'appui à la qualité de l'enseignement supérieur

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LA FORMATION

EN CISCO : PAQ-PRICE_02/2022 (PAQ)

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a reçu un prêt de la BIRD (prêt N° 8590-TN) pour financer le Projet d'Appui à la Qualité de l'enseignement supérieur. Le MESRS a décidé d'accorder à l'Institut Supérieur d'Informatique et de Multimédia de Gabès (ISIMG) une allocation sur les crédits inscrits dans le cadre du PAQ pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement

L'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès (ISIMG) sollicite des candidatures en vue de la fourniture des services de **bureaux d'études** relatifs à :

Article 01 : CISCO	Formation de 2 enseignants en CISCO CCNA 200-301
	12 Vouchers d'examen de certification (2 enseignants + 10 étudiants)

Les bureaux d'études intéressés, sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature en fournissant via un dossier les informations prouvant qu'ils sont qualifiés pour assurer cette mission et en particulier :

- Une lettre de candidature dûment datée et signée au nom de Monsieur Lotfi TLIG, chef du projet.
- Pour les bureaux qui manifestent leur intérêt collectivement, le chef de file doit être désigné obligatoirement et une déclaration de groupement doit être enregistrée et soumise
- Une fiche de présentation du bureau d'études candidat (domaines d'expertise, brochure, site web, ...)
- Toutes les informations nécessaires indiquant que le bureau d'études possède l'expérience et les compétences nécessaires pour assurer la réalisation des actions (il est à noter que seules les qualifications et les compétences accompagnées de pièces justificatives seront considérées)
- Etat des personnels clé et d'appui disponibles (qualifications en rapport avec la nature de la mission).

Un bureau d'études sera sélectionné selon la méthode « qualification des consultants » en accord avec les procédures définies dans les Directives « Sélection & Emploi de bureaux d'études par les Emprunteurs de la Banque Mondiale - Mai 2004 ».

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer les termes de références auprès de l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia à Gabès (ISIMG), ou le retirer sur son site web : www.isimg.rnu.tn.

Pour obtenir plus d'informations au sujet des termes de références, les candidats intéressés peuvent également s'adresser par email à l'adresse : lotfi.tlig@isimg.tn

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir par voie postale ou par dépôt direct au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia à Gabès (ISIMG), Campus universitaire – BP 122, 6033 Cité El Amel 4, Gabès au plus tard **le 26 octobre 2022..**



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à
l'Employabilité (PromESsE/TN)



TERMES DE RÉFÉRENCE

Projet de formation et certification en CISCO

1. CONTEXTE DE L'ACTION.....	2
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	2
3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION.....	2
4. TACHES A REALISER.....	2
5. LIVRABLES	3
6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION	3
7. QUALIFICATIONS DU BUREAU D'ETUDES.....	3
8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT	3
9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT	4
10.CONFLITS D'INTERET	4
11.CONFIDENTIALITE	4

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique (MESRS) a contracté un accord du Prêt N°8590/TN auprès de la Banque Mondiale pour le financement du Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité des jeunes diplômés (PromESsE/TN) dont l'objectif de développement est d'améliorer l'employabilité des diplômés du supérieur et de renforcer la gestion de l'enseignement supérieur.

Le PromESsE/TN comporte deux composantes principales visant à : (i) améliorer l'employabilité des diplômés du supérieur afin de garantir une meilleure intégration sur le marché du travail et, (ii) renforcer la gestion de l'enseignement supérieur. Les deux composantes sont interconnectées dans la mesure où, pour être pérennes, les initiatives visant une meilleure employabilité nécessitent un système d'enseignement supérieur modernisé et des institutions d'enseignement et de recherche étroitement connectées au marché du travail et qui lui sont réactives.

La réalisation du PromESsE/TN est assurée dans le cadre de 4 pôles interconnectés à savoir : (i) Le pôle vie universitaire, (ii) le pôle Formation et employabilité, (iii) le pôle Gouvernance, (iiii) le pôle Recherche et Innovation et les présents TDRs s'intègre dans le pôle Formation et employabilité.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Formation et certification en CISCO

Cette formation devra permettre de ;

- Former et certifier des enseignants en CISCO,
- Certifier des étudiants en CISCO.

L'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès (ISIMG) doit bénéficier d'une assistance technique pour l'obtention par du statut d'un centre de formation certifié et reconnu par CISCO

Les détails sur le nombre d'enseignants et les étudiants bénéficiaires des certifications ciblées sont résumés comme suit :

Formation de 2 enseignants en CISCO CCNA 200-301
--

12 Vouchers d'examen de certification (2 enseignants + 10 étudiants)
--

3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION

Des enseignants et des étudiants de l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès (ISIMG)

4. TACHES A REALISER

- Formation et certification en CISCO
 - o Assurer la formation CCNA ICND1 et ICND2 (enseignants)
 - o Effectuer un test de positionnement (enseignants)
 - o Faire passer la certification. (Enseignants/étudiants)

5. LIVRABLES

- 1) Un plan détaillé du contenu des formations
- 2) Supports pédagogiques utilisés lors des formations
- 3) Un rapport final d'exécution du programme
 - a. Volet formation : certification préparée, dates des sessions organisées, nombre de jours, noms des enseignants présents
 - b. Volet certification : nom examens, dates des sessions, noms des enseignants présents, noms des enseignants certifiés, taux de réussite
- 4) Description détaillée de la démarche administrative suivie pour devenir un centre de formation reconnu par CISCO pour la certification CISCO, résultat de cette démarche.

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès. Une fois validés, tous les rapports seront remis à l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission à l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

La date de démarrage de la mission sera fixée dans les négociations avec le BE sélectionnée et ne doit pas dépasser la fin du mois de novembre 2022.

Les formations auront lieu de préférence dans les locaux de l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia de Gabès. Les frais d'hébergement et de déplacement des formateurs est à inclure dans l'offre financière. Le lieu de la formation est négociable.

Les formations peuvent avoir lieu à distance dans le cas où les conditions sanitaires ne permettraient pas de les faire en présentiel.

A la demande du chef du projet ou de l'établissement, des réunions de suivi peuvent être organisées.

7. QUALIFICATIONS DU BUREAU D'ETUDES

Peuvent participer à ce projet les bureaux d'études ayant :

- L'habilitation délivrée de CISCO pour la formation CISCO.
- Une expérience pertinente dans le domaine de la certification CISCO
- Des formateurs qualifiés dans le domaine de formation CISCO
- Être disponible pour délivrer les formations à Gabès quand nécessaire

8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature
- Références récentes et pertinentes en missions similaires
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
- Curriculum Vitae des formateurs
- Bons de commande ou contrats de missions similaires

9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection est celui de bureau d'études selon les directives de la Banque Mondiale. Toute candidature émanant d'un consultant individuel sera exclue.

La sélection du bureau d'études est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des bureaux d'études par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011 ».

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon les critères suivants :

Critère	Notation
Niveau académique	Bac+5 et plus : 30 points
Compétences et qualifications	Certification dans le domaine : 10 points par certification
Nombre d'années d'expérience et références similaires	05 ans d'expérience et plus : 20 points 04 points par référence dans le domaine demandé

Un procès-verbal de classement des candidats est rédigé au terme de la sélection par l'équipe du projet PAQ à l'ISIMG. Cette équipe établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des trois premières rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le bureau d'études sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.

10. CONFLITS D'INTERET

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

11. CONFIDENTIALITE

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.